

**DECLARATION CONJOINTE DES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES  
DROITS DES FEMMES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE**

Kinshasa, 08 mars 2023

Nous, Membres des Organisations de Défense des Droits des Femmes, réunis ce 8 mars 2023 à Kinshasa dans le cadre de la célébration de la journée internationale dédiée aux droits des Femmes, placée sous le thème international : « **Pour un monde digital inclusif : Innovation et Technologies pour l'égalité des sexes** » ; et le thème national : « **Education numérique égalitaire pour la paix et l'autonomisation des femmes et des filles en RDC** », sommes préoccupés par la situation sécuritaire que vivent les femmes en RDC notamment dans sa partie orientale (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri) et dans sa partie Ouest (Kwilu, Kwango, Mai-Ndombe).

Reconnaissant les efforts déployés au niveau national et international par le Gouvernement Congolais à travers les actions militaires, politiques et diplomatiques ayant conduit à la levée de l'embargo sur les armes infligé à la RDC depuis plus de 20 ans ainsi que les actions de lobbying menées par les organisations de la société civile, il est nécessaire de s'en féliciter.

En dépit de tous ces efforts, il faut rappeler que la situation sécuritaire continue à impacter négativement la vie quotidienne des femmes et des jeunes filles, en leur privant de leurs Droits les plus légitimes, à savoir : **le droit à la vie, le droit à l'éducation, à la santé, à l'entrepreneuriat, à l'emploi ainsi qu'aux services numériques.**

Considérant qu'à l'ère actuelle, le support numérique reste le canal le plus sûr et rapide de communication entre des personnes et des communautés et un levier de croissance pour l'entrepreneuriat féminin ainsi que l'automatisation des femmes et des jeunes filles, il est donc paradoxal de constater qu'en RDC il y a une fracture numérique élevée dont seulement 17,6 % de la population a accès à l'internet selon le Ministre du Numérique congolais, statistique présentée lors de la réunion d'information sur les indicateurs d'universalité de l'internet de l'UNESCO organisée par le bureau régional de l'UNESCO, le mardi 31 mai 2022. Cette fracture numérique élevée conduit donc par la suite à un faible accès au numérique des femmes et des jeunes filles, pourtant celles-ci représentent plus de 50% de la population totale.

Par conséquent, il est indispensable qu'en ce jour de la célébration des droits des Femmes, où le numérique est mis en avant et considéré comme l'un des moyens de contribuer à la paix et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles qu'il ait des actions concrètes pouvant favoriser l'accès de ces dernières au numérique conformément aux différents textes légaux ratifiés à l'international, au niveau régional par l'Etat congolais, en l'occurrence la Résolution 1325 Femmes, Paix et Sécurité, la Résolution 2250 Jeunesse, Paix et Sécurité et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en son Aspiration 6.

De ce fait, nous recommandons ce qui suit aux :

### **1. Gouvernement:**

- D'accélérer la mise en œuvre du Plan National du Numérique horizon 2025
- De créer des centres de formation des femmes sur le numérique à moindre coûts ainsi que leur suivi et accompagnement dans les 145 territoires
- De suggérer au Président de la République lors de la prochaine réunion du Conseil de Ministres de promulguer la loi portant Code du Numérique voté au Parlement depuis décembre 2022
- De Mettre en place un comité de suivi d'application effective des recommandations
- D'Accélérer la mise en œuvre du projet de fourniture d'accès à internet gratuit dans les 145 territoires
- De Réguler l'espace numérique principalement les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Tik-Tok) pouvant aider à lutter contre les dépravations de mœurs

### **2. Organisations de la société civile :**

- Sensibiliser les femmes afin qu'elles développent la culture numérique et qu'elles s'approprient le plan national numérique horizon 2025
- Inciter les Défenseurs et Défenseuses des Droits des Femmes à mettre en place une plateforme numérique qui leur permettront de s'exprimer, échanger les expériences, réseauter et de dénoncer toutes formes des violences que subissent les femmes même en milieu rural
- Amplifier les campagnes de sensibilisation et d'information dans toutes les langues Nationales sur l'importance et le sens même de la journée du 8 Mars

### **3. Femmes et Jeunes filles:**

- Utiliser de manière responsable le numérique pour contribuer à leur autonomisation et épanouissement ainsi qu'à la dénonciation de violences faites à leur égard
- Prendre conscience de l'importance de leur implication dans la formation sur l'éducation numérique

#### **4. Partenaires techniques et financiers de la RDC**

- De favoriser le financement des projets à impact visible sur les Femmes et les Jeunes Filles qui œuvrent dans le domaine du numérique
- De collaborer également avec les organisations de la société civile dans un cadre purement consultatif afin d'identifier les causes et les difficultés que rencontrent les femmes et les jeunes filles dans le domaine de l'entrepreneuriat numérique féminin susceptible de déboucher aux projets pour leur autonomisation.

Enfin, nous lançons un appel patriotique à partir de ce jour à toutes les organisations de défense de Droits des Femmes et de la Jeune fille, de mener une campagne de sensibilisation pendant tout le mois de mars 2023 dite : ***Education numérique pour toutes et tous, dans l'égalité Homme-Femme.***

Que Vive la République Démocratique du Congo

Que vive la Journée Internationale des Droits des Femmes

Que vivent les Organisations de Défense de Droits des Femmes

**Fait à Kinshasa, le 08 mars 2023**

**Par les Organisations de  
Défense des Droits des Femmes**